

Saint- Pierre, le 07/07/2016

COMPTE RENDU CAPL n° 1 du 07/07/2016

LA CAPL s'est réunie ce jeudi 7 juillet 2016 pour examiner le mouvement local des agents de catégorie A au 1er septembre 2016.

Cette CAPL fait suite au mouvement général et a également compris les affectations suite aux réformes de structure.

Ainsi au 1er septembre 2016, les missions SPL de la trésorerie de Saint Louis sont transférées vers Saint Pierre (transfert de 6 emplois : 1 A, 4 B et 1 C) et au 1er janvier 2017 un SIP est créé à Saint Louis (transfert de 9 emplois du SIP de Saint Pierre vers Saint Louis - 2 B, 7 C et création de deux emplois A).

Pour l'inspecteur qui est affecté sur la mission SIP de Saint Louis, la décision d'affectation a été prise lors de cette CAPL, mais l'inspecteur sera affecté provisoirement sur Saint Pierre du 1/er septembre au 31 décembre.

De même, la réforme de la structure PCE a impliqué un transfert de 3 emplois de Saint Paul vers Saint Pierre (2A, 1B), les deux inspecteurs ont choisi d'être maintenus à la résidence.

Les données générales du mouvement sont les suivantes :

7 arrivées d'inspecteurs (6 au projet),

5 inspecteurs qui quittent le département (3 étaient dans le département et partent au "01/09/16" et 2 autres qui étaient déjà partis et qui ont obtenu leur mutation)

et 5 retraités ou futurs retraités pris en compte pour ce mouvement qui créent des vacances d'emploi (prise en compte des départs jusqu'au 1/03/17).

**Les OS sont en attente d'un tableau précisant ces fameux taux de couverture.**

**Pour exemple, les services de Direction affichent un taux de couverture de +3,3 agents (et après mouvement demeure tout de même un emploi vacant!)**

La CAPL a étudié les documents préparatoires émis par la direction, et les modifications suite aux débats ont porté sur l'affectation de 5 agents.

**A la question posée concernant la mission des huissiers et ce que la direction comptait faire suite aux deux départs (mutation et retraite), la DRFIP a indiqué une réorganisation de leur portefeuille et de leur seuil d'intervention mais pas d'affectation d'inspecteur sur ces postes (pour mémoire un poste a déjà disparu récemment).**

**Comment faire plus avec moins !!**

**La charge d'actes sera certainement plus forte pour un métier somme toute pas facile.**

A la question posée concernant l'affectation des inspecteurs stagiaires directement dans leur service et le respect des conditions de stage, l'administration a répondu qu'ils essayaient de mettre en œuvre des stages dans d'autres services / structures étant en lien, que des formations plus spécialisées étaient organisées au niveau local ou en métropole, et que parfois le passage dans d'autres services de métropole pouvait être organisé (pour mémoire les stages d'immersion doivent être effectués dans des services équivalents, et un tuteur référent doit être désigné.

FO a voté contre ce projet, les agents n'ayant pas tous obtenu satisfaction.

Vos élus FO-DGFIP en CAPL : Frédérique ALVAREZ (titulaire), Devan EGANADANE(suppléant), Gilles JUSTOME (expert).